



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0679

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Oullins**

objet : **Prolongement de la ligne B du métro - Convention de financement par le Sytral des travaux et déviations des réseaux d'eau potable et d'assainissement**

service : **Direction générale - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Pallega.

Séance publique du 6 avril 2009**Délibération n° 2009-0679**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Oullins

objet : **Prolongement de la ligne B du métro - Convention de financement par le Sytral des travaux et déviations des réseaux d'eau potable et d'assainissement**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Sytral et la Communauté urbaine ont défini dans le projet de convention proposé les modalités respectives d'intervention pour les travaux de dévoiement des réseaux sous-viaires appartenant à la Communauté urbaine et occasionnés par le prolongement de la ligne B du métro à Oullins. Il convient de définir ces modalités techniques et financières pour :

- la réalisation de prestations et de travaux sur les réseaux d'eau potable exploités dans le cadre du contrat d'affermage,
- la réalisation de prestations et de travaux sur les réseaux d'assainissement exploités en régie par la Communauté urbaine.

La Communauté urbaine réalisera pour le compte du Sytral, en sa qualité de propriétaire des réseaux d'eau potable et d'assainissement, les prestations de topographie et d'essais sur les réseaux en service, prestations préparatoires ou consécutives à toute déviation engendrée par le projet de prolongement de la ligne B à Oullins. Ces déviations de réseaux seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Sytral, la Communauté urbaine assurant la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des déviations.

Le Sytral remboursera à la Communauté urbaine les dépenses relatives aux prestations topographiques et aux essais préalables à la réception des ouvrages suivant l'état récapitulatif des dépenses réellement réalisées pour son compte.

Ces prestations sont estimées à 20 000 € HT en assainissement et à 40 000 € TTC en eau potable ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la passation avec le Sytral d'une convention nécessaire pour définir selon les éléments exposés dans la présente délibération les conditions techniques et financières pour la réalisation et la prise en charge par le Sytral des prestations à réaliser sur les réseaux sous-viaires d'eau potable et d'assainissement occasionnés dans le cadre du prolongement de la ligne B du métro à Oullins.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention et tous documents y afférents.

3° - Les dépenses prévisionnelles réalisées par la Communauté urbaine au titre des prestations de topographie et d'essais sur les réseaux en service seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire en 2009 et 2010 au budget de Communauté urbaine :

- au budget annexe des eaux - fonction 1 111 - compte 622 800 - de la section d'exploitation à hauteur de 40 000 € TTC,

- au budget annexe d'assainissement - fonction 2 222 - compte 622 800 - de la section d'exploitation à hauteur de 20 000 € HT.

4° - Les recettes prévisionnelles à recevoir du Sytral seront portées sur les crédits inscrits et à inscrire en 2009 et 2010 au budget de la Communauté urbaine :

- au budget annexe des eaux - fonction 1 111 - compte 771 810 - remboursements divers, de la section d'exploitation à hauteur de 40 000 € TTC,

- au budget annexe de l'assainissement - fonction 2 222 - compte 771 810 - remboursements divers, de la section d'exploitation à hauteur de 20 000 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.